

LA DIRECTIVE SERVICE
Réforme de l'administration territoriale de l'Etat
Compte-rendu de la conférence du jeudi 4 novembre 2010

Conférence organisée par le CCVA (Conseil Consultatif de la Vie Associative), animée par Christian Le Moigne, Délégué départemental de la Cohésion Sociale du Morbihan.

Sous l'impulsion du Président de la République, le Premier Ministre lance, en juin 2007, les travaux de la Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP), cadre structurant de la réforme de l'Etat. Elle vise à changer en profondeur l'organisation administrative française et le contenu de l'action publique, en répondant à une triple exigence :

- offrir un meilleur service public aux usagers,
- faire bénéficier les agents de meilleures conditions de travail et de carrière,
- diminuer le niveau des dépenses publiques.

Les travaux de la RGPP s'organisent autour de six grands axes de modernisation :

- améliorer les services pour les citoyens et les entreprises,
- moderniser et simplifier l'Etat dans son organisation et ses processus,
- adapter les missions de l'Etat aux défis du XXI^e siècle,
- valoriser le travail et le parcours des agents,
- responsabiliser par la culture du résultat,
- rétablir l'équilibre des comptes publics et garantir le bon usage de chaque euro.

- I - LES PRINCIPES DE LA RÉFORME

Améliorer le service rendu au public en regroupant les services et en rassemblant les compétences.

C'est le principe du guichet unique, déjà expérimenté dans certains départements mais pas encore dans le Morbihan.

Par exemple, pour la vie associative, une personne désireuse de monter son association pourra au même endroit trouver les formulaires administratifs et obtenir le conseil, alors qu'actuellement les compétences ne sont pas sur le même lieu (préfecture et service vie associative).

Il s'agit bien là d'un grand volet de la réforme, lorsque le citoyen veut traiter d'un sujet, il pourra tout faire sur place, même si plusieurs administrations sont concernées.

Mieux prendre en compte la décentralisation et renforcer les services de l'Etat sur les missions prioritaires.

Il s'agit de rappeler les lois de la décentralisation et limiter au maximum l'investissement de l'Etat qui doit se centrer sur ses missions prioritaires.

Mieux associer les différentes cultures et compétences professionnelles : rassembler les agents qui travaillent sur les mêmes sujets, par exemple l'eau.

Eviter les doublons et renforcer la mutualisation des fonctions supports.

Il s'agit de rassembler les personnes sur un même lieu.

Par exemple, pour Vannes, une étude a été menée pour connaître le nombre de lieux où l'on peut trouver les services de l'Etat. Le chiffre est de 70. Ainsi, se dégage une volonté très affirmée de rationaliser les moyens et d'éviter l'éparpillement comme le suréquipement.

- II - LES SERVICES DE L'ÉTAT EN RÉGION

Depuis la réforme, le Préfet de Région a autorité sur le Préfet du Département. L'échelon régional est en place pour piloter les politiques publiques à l'inverse de l'échelon départemental qui se situe dans la proximité pour mettre en œuvre les décisions.

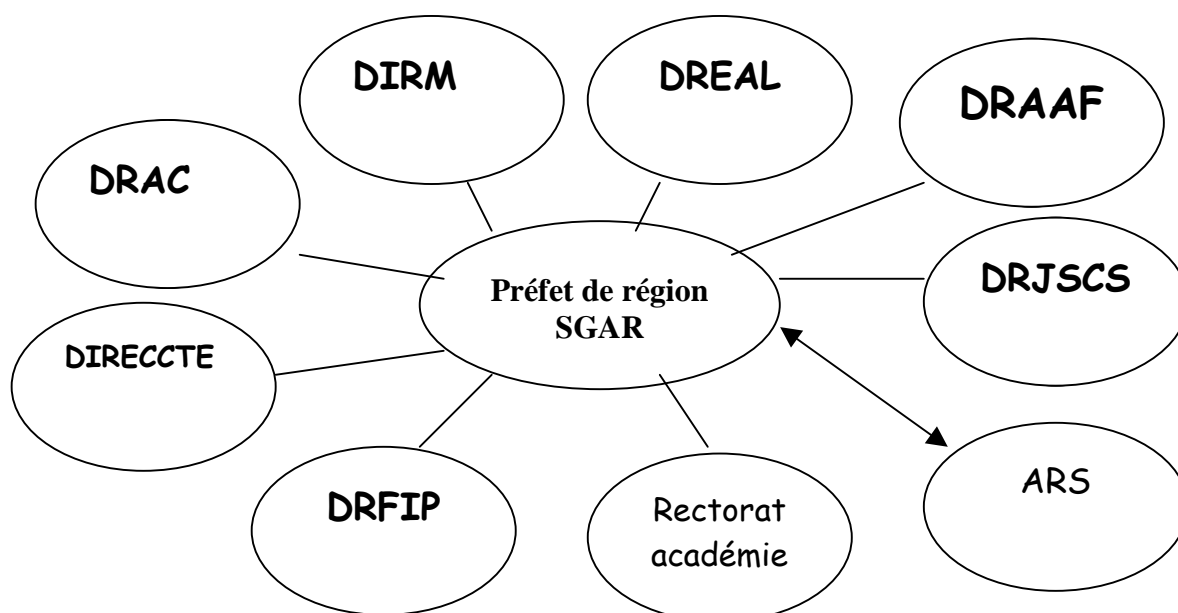
Le niveau régional devient le niveau de droit commun du pilotage des politiques publiques.

Exemple : les services civiques ; il s'agit d'une mesure qui permet à des jeunes de s'engager dans une association ; c'est au niveau régional que ça se passe ; au niveau départemental, ne sont traités les dossiers que sur un plan administratif. Les avis de décision se prennent au niveau régional.

Les structures régionales exercent les compétences correspondant aux périmètres des ministères.

Exemple : les missions santé sont regroupées au sein d'Agences Régionales de Santé. La réforme a séparé la santé et le social qui maintenant est géré par la Cohésion Sociale.

Des directions interrégionales de la mer assureront la cohérence de l'action des services chargés des politiques de la mer et du littoral.



Les services de l'Etat en région : organisation cible

DRAC	direction régionale des affaires culturelles
DIRM	direction interrégionale de la mer = DRAM + phares et balises (DDE) + coordination environnementale façade (DIREN)
DREAL	direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement = DRE + DRIRE (hors DI et métrologie) + DIREN
DRAAF	direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt = DRAF + SV
DRJSCS	direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale = DRJS + DRASS hors santé
DIRECCTE	direction régionale des entreprises, de la concurrence et de la consommation, du travail et de l'emploi = DRTEFP + DDTEFP + DRCCRF + DRT + DRCA + DRCE + DRIRE (DI et métrologie)
DRFIP	TPGR + services fiscaux
ARS	agence régionale de santé = ARH + GRSP + URCAM + DRASS et DDASS hors cohésion sociale + CRAM

Principes d'organisation sur le plan départemental

- Des **unités territoriales** des directions régionales :
 - o **DIRECCTE - travail et emploi** (principalement ex-direction départementale du travail et de l'emploi - DDTEFP)
 - o **DRAC - culture** (ex-service de l'architecture et du patrimoine - SDAP)
 - o **DREAL - environnement et sécurité industrielle** (ex-subdivision de la direction régionale de la recherche et de l'environnement - DRIRE)
- Les agences régionales de santé disposeront de **délégations territoriales (au moins une par département)**
- Les **DIRM** comprennent les **CROSS**, les centres de sécurité des navires et travailleront en relation avec les délégations à la mer et au littoral (DML) au sein des directions départementales des territoires et de la mer (DDTM).

Calendrier :

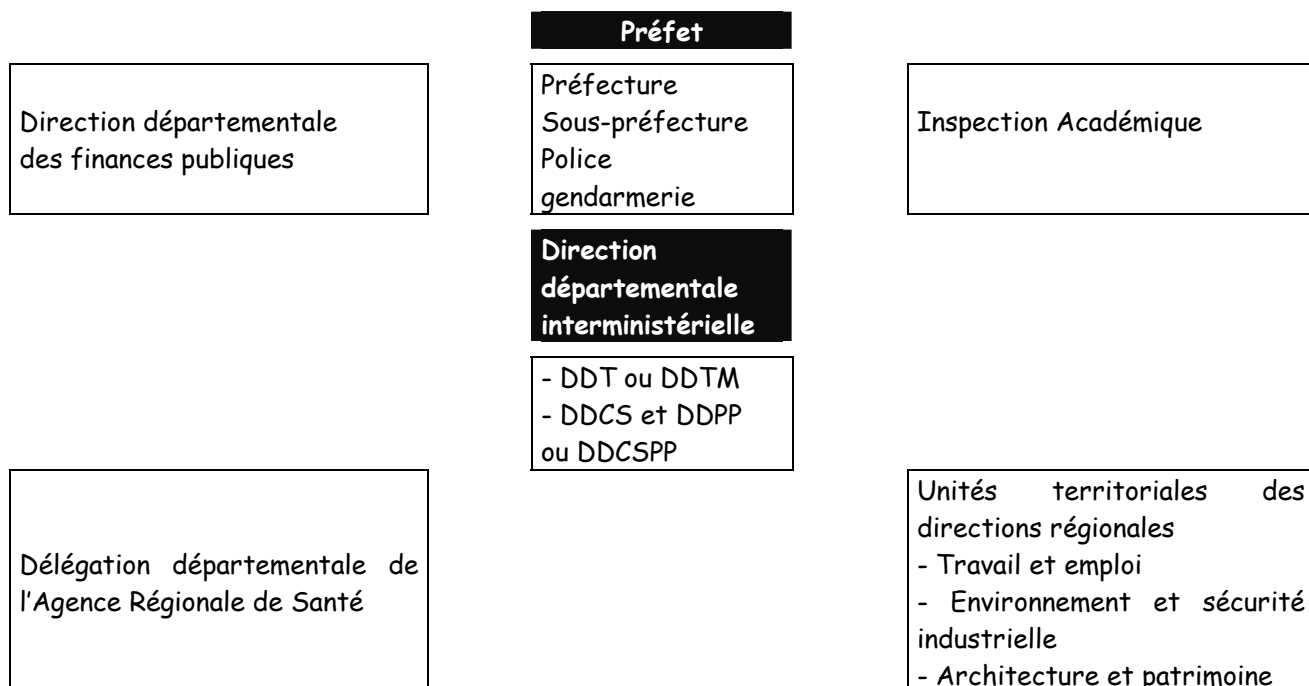
- La mise en place des **nouvelles directions régionales ou interrégionales est effective depuis janvier 2010** (sauf Ile-de-France et outre-mer),
- Les **agences régionales de santé (ARS)** sont opérationnelles depuis le 1^{er} juillet 2010.

- III - LES SERVICES DE L'ÉTAT EN DÉPARTEMENT

Cette administration est organisée en fonction des besoins de la population. Avant la réforme, existence de huit directions départementales ; actuellement, il n'y en a plus que deux ou trois. Cela dépend de la taille du département (au-dessus ou au-dessous de 400 000 habitants).

Schéma d'organisation générale des services de l'Etat en département :

Au 1^{er} janvier 2010 : une nouvelle organisation de l'Etat au niveau départemental



Certaines structures départementales actuelles sont remplacées par des unités territoriales de directions régionales (culture, travail et emploi, environnement et sécurité industrielle).

- L'Agence Régionale de Santé (ARS) sera représentée par une délégation territoriale,
- Le secteur maritime est intégré dans les DDTM sous forme de délégations à la mer et au littoral (DML),
- La direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) met en œuvre les politiques d'aménagement et de développement durables des territoires : politique agricole, urbanisme, logement, prévention des risques naturels, transports, sécurité portuaire, gens de mer et pêche...
Elle est constituée à partir de
- la direction départementale de l'équipement (DDE),
- la direction départementale de l'agriculture et de la forêt (DDAF),
- la direction départementale ou interdépartementale des affaires maritimes (DDAM ou DIDAM),
- une partie des services « environnement » des préfetures.

La Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS) Schéma à 3 Directions

La Direction Départementale de la Cohésion Sociale met en œuvre les politiques sociales et celles en faveur de la jeunesse, des sports, de la vie associative et de l'éducation populaire.

Elle regroupe :

- la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports (DDJS),
- les pôles sociaux des Directions Départementales des Affaires Sanitaires et Sociales (DDASS),
- les services des préfetures chargés des questions sociales,
- la mission départementale pour le droit des femmes et l'égalité entre les hommes et les femmes.

La Direction Départementale de la Protection de la Population (DDPP) Schéma à 3 Directions

La Direction de la Protection de la Population (DDPP) met en œuvre la politique de protection de la population :

- protection économique des consommateurs, sécurité des produits et des services, hygiène des produits alimentaires, santé animale, protection des animaux, surveillance biologique du territoire...
- éventuellement, prévention des risques pour les établissements recevant du public,

Elle regroupe :

- La Direction Départementale des Services Vétérinaires (DDSV),
- Les services de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (UDCCFR),
- Eventuellement, une partie de la préfeture (établissements recevant du public).

**La Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations
(DDCSPP)
Schéma à 2 Directions**

La DDCSPP met en œuvre

- Les politiques sociales et celles en faveur de la jeunesse, des sports, de la vie associative et de l'éducation populaire,
- Les politiques de protection de la population.

Elle regroupe :

- La Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports (DDJS),
- les pôles sociaux des Directions Départementales des Affaires Sanitaires et Sociales (DDASS),
- les services des préfetures chargés des questions sociales,
- la mission départementale pour le droit des femmes et l'égalité entre les hommes et les femmes,
- La Direction Départementale des Services Vétérinaires (DDSV),
- Les services de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (UDCCFR).

=====